



**Procès-verbal de la 16^e Assemblée générale régulière
tenue le vendredi 15 octobre 2021 à 9 h 30**

Vidéoconférence Zoom

Étaient présents :

Achab Aïcha	Robert Alain	Allard Francine	Bégin Elyse
Bélangier Gaëtane	Bertrand Rudolf	Bordeleau Michelle	Boudreau Denise
Brisson Guy R.	Brochu-Garneau Paula	Cantin Magella	Chénard Micheline
Chevant Thérèse	Cousineau Lise	Doyon-Paquet Denise	Dubuc Roger
Duval Lisette	Greendale Marc	Jetté Raymonde	Lambert Francine
Leclerc Michel	Legault Doris	Mongeau Jaël	Payment Pierre
Pelletier Jacques	Roger Joanne	Savaria Nicole	Soucy Alain
Tanguay Liliane	Tremblay Diane	Villeneuve Jean-Pierre	

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 15^e Assemblée générale régulière du 21 novembre 2020
4. Bilan de l'année 2020-2021
 - a. Rapport du président
 - b. Rapport des vice-présidents
5. États financiers pour l'année 2020-2021
6. Ratification des actes du Conseil d'administration
7. Modifications des Statuts et règlements de l'APRES-INRS
 - a. Article 7.1 – *Cotisation*
 - b. Articles 4.6 – *Trésorier* et 4.7 – *Secrétaire*
8. Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du Conseil d'administration pour ses réunions
9. Détermination de la cotisation annuelle 2021-2022
10. Prévisions budgétaires pour l'année 2021-2022
11. Élections de membres au Conseil d'administration
 - a. Nomination d'un président d'élection et d'un secrétaire d'élection
 - b. Élections aux postes suivants du Conseil d'administration (durée des mandats : 2 ans) :
 - Trésorier
 - Vice-président, région de Montréal
 - Administrateur, région de Montréal
12. Avis de décès de la dernière année
13. Divers
14. Tirage d'un prix de présence
15. Mot de clôture par la présidence
16. Levée de l'assemblée

1. Constatation du quorum

31 membres étant présents, le président constate que le quorum est atteint conformément aux Statuts et règlements de l'APRES-INRS.

2. Ouverture de l'Assemblée et adoption de l'ordre du jour

La réunion débute à 9 h 30. Magella Cantin, président du Conseil d'administration de l'APRES-INRS, préside la réunion de l'Assemblée et Jacques Pelletier, secrétaire de l'APRES-INRS, agit comme secrétaire.

Magella Cantin propose d'ajouter un point sur le tirage d'un prix de présence après le point 13 de l'ordre du jour. Il précise que seuls les membres présents lorsqu'on procèdera au tirage seront admissibles à ce tirage.

Sur proposition de Jaël Mongeau, appuyée par Rudolf Bertrand, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que déposé avec l'ajout d'un point sur le tirage d'un prix de présence.

Résolution AG-16-21-01

3. Adoption du procès-verbal de la 15^e Assemblée générale régulière du 21 novembre 2020

Sur proposition de Marc Greendale, appuyée par Raymonde Jetté, on exempte le président de faire lecture du projet de procès-verbal et ce dernier est adopté à l'unanimité tel que déposé.

Résolution AG-16-21-02

4. Bilan de l'année 2020-2021

Magella Cantin rappelle que le déroulement des activités de la dernière année a été marqué par la pandémie COVID-19. Il précise que tous les documents afférents à la présente Assemblée générale ont été déposés dans le site Web de l'APRES-INRS.

a. Rapport du président

Le président désire profiter de l'occasion pour remercier bien sincèrement tous les membres du CA pour leur précieuse collaboration tout au long de l'année. Il présente son rapport des activités de l'APRES-INRS au cours de la dernière année financière. Avant de débiter sa présentation, il est heureux d'annoncer que l'INRS a versé une aide financière à l'APRES-INRS pour ses activités 2021-2022.

- Présidence des réunions du CA (5) :
 - 25 septembre 2020
 - 6 novembre 2020
 - 12 février 2021
 - 19 juillet 2021
 - 19 août 2021

- Présidence de la dernière Assemblée générale régulière tenue le 20 novembre 2020
- Délégué à l'AGA de la FRUQ tenue le 30 octobre 2020. À retenir de cette rencontre :
 - En général, le nombre de membres diminue dans chaque association d'une année à l'autre, ce qui par conséquent entraîne une difficulté à recruter des membres au CA dans chacune d'elle.
 - Le régime d'assurance de La Capitale est toujours celui qui est recommandé pour une assurance complémentaire à celle de la RAMQ
 - Webmestre du site web de l'APRES-INRS

- Demande de contribution financière de l'INRS pour l'année financière 2021-2022
- Tenue des archives
- Décès : M. Raymond Petitclerc, anciennement de l'Administration de l'INRS

b. Rapport des vice-présidents

Région de Montréal

Francine Lambert, vice-présidente de la région de Montréal, fait rapport des activités tenues depuis le 1^{er} septembre 2020 :

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, nous avons pu tenir une activité par Zoom, le 22 mars 2021. M. Drouin, de Tours Kaléidoscope, nous a présenté une conférence qui avait pour but de nous faire découvrir la façon dont on fête le Nouvel An chinois.

Dix-neuf membres y ont participé. Suite à un court sondage, nous avons jugé que ce type d'activité, pour le moment, n'intéressait pas assez de gens pour en offrir d'autres.

Elle espère renouveler nos activités plus fréquemment dans un proche avenir.

Région de Québec

Rudolf Bertrand, vice-président de la région de Québec, fait rapport des activités tenues durant la dernière année :

- Activités de l'APRES-INRS pour la région de Québec :

L'année 2020-2021 était une année de pandémie due à la COVID-19. Conséquemment, aucune activité ne s'est tenue du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021. Les restrictions sanitaires étant maintenant réduites, les restaurants étant ouverts et, à ce que l'on sache, nos membres étant maintenant pleinement vaccinés, les activités de l'APRES-INRS de la région de Québec pour l'année 2021-2022 pourront reprendre dès le début septembre. Déjà, des projets de rencontre sont à l'étude pour approbation par le CA de l'APRES-INRS.

- Conseil d'Administration de l'APRES-INRS

Bien que les réunions des membres du Conseil d'Administration (CA) de l'APRES-INRS ne pouvaient pas se tenir en présentiel durant l'année 2020-2021, toujours à cause de la pandémie de la COVID-19, des réunions auxquelles participaient la majorité des membres du conseil de la région de Québec ont pu se tenir virtuellement en se servant du portail Zoom. Les membres au CA de la région de Québec, comme ceux de la région de Montréal, ont ainsi pu participer en vidéoconférence Zoom à six (6) réunions du CA de l'APRES-INRS durant l'année 2020-2021 : le 25 septembre 2020, le 6 novembre 2020, le 12 février 2021, le 9 avril 2021, le 19 juillet 2021 et le 19 août 2021.

5. États financiers pour l'année 2020-2021

Magella Cantin rappelle aux membres que selon nos Statuts et règlements, il n'est pas obligatoire de procéder à la vérification des états financiers et qu'une copie du relevé bancaire de l'Association au 31 août de la dernière année financière doit être déposée à l'Assemblée.

Michel Leclerc, trésorier, et Magella Cantin, président, présentent les faits saillants budgétaires de la dernière année (voir l'annexe 1 *Budget réel au 31 août 2021* et l'annexe 2 *Relevé de compte au 31 août 2021*). Ces documents ont été transmis par courriel avec la convocation de la présente Assemblée. Ils soulignent que les dépenses ont été moins élevées que celles prévues car, en raison de la pandémie, les activités sociales et culturelles ont été beaucoup moins nombreuses et que les réunions du Conseil d'administration se sont tenues en vidéoconférence Zoom, réduisant ainsi les dépenses encourues par les officiers pour assister aux réunions.

Michelle Bordeleau se demande pourquoi on a une dépense de 507 \$ pour les réunions du CA alors que celles-ci se sont tenues en vidéoconférence Zoom. Magella Cantin répond que ce montant a été versée en 2020-2021 pour des réunions qui ont eu lieu durant l'année financière précédente, soit en 2019-2020. Il vérifiera et si ce n'est pas le cas, il enverra un courriel aux membres de l'AG pour donner la bonne information.

6. Ratification des actes du Conseil d'administration

Considérant la présentation des rapports du président, des vice-présidents, des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2021, il est proposé par Jean-Pierre Villeneuve, appuyé par Guy Brisson, et résolu à l'unanimité d'adopter lesdits rapports et états financiers et de ratifier les actes du Conseil d'administration de l'APRES-INRS pour l'exercice terminé le 31 août 2021.

Résolution AG-16-21-03

7. Modifications des Statuts et règlements de l'APRES-INRS :

○ Article 7.1 – Cotisation

Jacques Pelletier fait une présentation des modifications proposées par le Conseil d'administration à l'article 7.1 des Statuts et règlements. Un document a été transmis aux membres avec l'avis de convocation de la présente Assemblée générale (voir annexe 3). Dans ce document, sont présentées les modifications proposées. Cette proposition vise principalement à inciter les retraités à adhérer à l'APRES-INRS dès le début de leur retraite.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée par l'Assemblée générale :

Sur proposition de Denise Doyon-Paquet, appuyée par Liliane Tanguay, les modifications à l'article 7.1 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS sont adoptées à l'unanimité comme il est proposé à l'annexe 3 du présent procès-verbal.

Résolution AG-16-21-04

○ Article 4.6 et 4.7 – Tenue à jour du fichier des membres de l'APRES-INRS

Jacques Pelletier fait une présentation des modifications proposées par le Conseil d'administration aux articles 4.6 et 4.7 des Statuts et règlements. Un document a été transmis aux membres avec l'avis de convocation de la présente Assemblée générale (voir annexe 4). Dans ce document, sont présentées les modifications proposées. Il est proposé de transférer la responsabilité de la tenue à jour du fichier des membres du trésorier au secrétaire. Ce dernier effectue cette tâche depuis la dernière année afin d'alléger un peu le travail du trésorier.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée par l'Assemblée générale :

Sur proposition de Gaétane Bélanger, appuyée par Pierre Payment, les modifications aux articles 4.6 et 4.7 des Statuts et règlements de l'APRES-INRS sont adoptées à l'unanimité comme il est proposé à l'annexe 4 du présent procès-verbal.

Résolution AG-16-21-05

8. Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du Conseil d'administration pour ses réunions

Magella Cantin présente le document transmis avec la convocation de la présente Assemblée : *Mise à jour des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA pour ses réunions – Année 2021-2022* (voir annexe 5). Il rappelle que les compensations proposées ne visent qu'à rembourser les membres du CA pour leurs dépenses encourues lors de leur participation aux réunions du CA ou à d'autres activités de représentation demandées et approuvées par le CA. Il ne s'agit pas d'une rémunération ou d'un salaire.

Après vérification, les coûts prévus dans le tableau de l'annexe 5 sont demeurés les mêmes par rapport à l'année précédente. Toutefois, comme les membres du CA n'impriment plus ou peu les documents des réunions, il est proposé de retirer les frais de bureau. En réponse à une question, il est précisé qu'aucune compensation n'est versée lorsqu'une réunion se tient en vidéoconférence, car aucun déplacement n'est requis.

En conséquence, le Conseil d'administration recommande de reconduire les barèmes de la compensation en vigueur en 2020-2021 en retirant la compensation pour des frais de bureau.

Il est proposé par Thérèse Chevant, appuyée par Michel Leclerc, et résolu à l'unanimité d'adopter la proposition du Conseil d'administration sur la mise à jour des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA pour ses réunions tel qu'il apparaît à l'annexe 5 du présent procès-verbal.

Résolution AG-16-21-06

9. Détermination de la cotisation annuelle 2021-2022

Jacques Pelletier présente la proposition du Conseil d'administration qui a été transmise avec la convocation de la présente réunion (voir l'annexe 6). Pour les raisons mentionnées dans ce document, s'il est proposé de maintenir la cotisation annuelle à 30 \$, l'adhésion des membres actifs au 31 août 2021 serait renouvelée automatiquement sans frais pour l'année financière 2021-2022. Il rappelle que l'INRS a versé une contribution financière à l'APRES-INRS pour l'année 2021-2022.

Il est proposé par Francine Allard, appuyée par Rudolf Bertrand, et résolu à l'unanimité d'adopter la proposition du Conseil d'administration sur la cotisation annuelle 2021-2022 tel qu'il apparaît à l'annexe 6 du présent procès-verbal.

Résolution AG-16-21-07

10. Prévisions budgétaires pour l'année 2021-2022

Magella Cantin présente un projet du *Budget 2021-2022* (voir la colonne « Budget 2021-2022 – Prévisions » de l'annexe 1). Il souligne que la proposition budgétaire a été élaborée dans le scénario d'une pleine reprise de nos activités comme avant la pandémie COVID-19. Ainsi, il est prévu notamment la reprise de nos dîners de Noël à Québec et à Montréal dans le respect des mesures sanitaires décrétées par le gouvernement. Après discussions, la proposition suivante est adoptée :

Sur proposition de Gaétane Bélanger, appuyée par Raymonde Jetté, le budget proposé pour l'exercice financier 2021-2022 est adopté à l'unanimité tel que déposé.

Résolution AG-16-21-08

En référence au point 9 sur la cotisation annuelle, Jaël Mongeau mentionne qu'elle a déjà envoyé un chèque à l'APRES-INRS en guise de paiement de sa cotisation 2021-2022. Magella Cantin lui répond que son chèque ne sera pas encaissé en raison du congé de cotisation décidé par l'Assemblée.

11. Élections

Conformément à l'article 4.10 – Durée des mandats des Statuts et règlements de l'APRES-INRS, l'Assemblée générale doit procéder à la nomination d'officiers aux postes suivants du Conseil d'administration :

- Trésorier
- Vice-président de la région de Montréal
- Administrateur de la région de Montréal

Selon nos Statuts et règlements, les mandats du trésorier, Michel Leclerc, de la vice-présidente de la région de Montréal, Francine Lambert, et de l'administratrice de la région de Montréal, Raymonde Jetté, viennent à échéance. Michel Leclerc a informé le président qu'il ne désire pas solliciter un renouvellement de son mandat.

Au nom des membres du CA, Magella Cantin désire remercier Michel Leclerc de sa contribution à titre d'officier de l'APRES-INRS.

L'Assemblée générale désigne Magella Cantin à titre de président d'élection et Jacques Pelletier à titre de secrétaire d'élection.

➤ **Vice-président de la région de Montréal**

Micheline Chénard, appuyée par Francine Allard, propose Francine Lambert. Cette dernière accepte de poser sa candidature à ce poste.

Francine Lambert est élue par acclamation pour un troisième mandat de deux (2) ans à compter de la clôture de la présente Assemblée.

Résolution AG-16-21-09

➤ **Administrateur de la région de Montréal**

Lisette Duval, appuyée par Joanne Roger, propose Raymonde Jetté. Cette dernière accepte de poser sa candidature à ce poste.

Raymonde Jetté est élue par acclamation pour un troisième mandat de deux (2) ans à compter de la clôture de la présente Assemblée.

Résolution AG-16-21-10

➤ **Trésorier**

Jean-Pierre Villeneuve, appuyé par Aïcha Achab, propose Denise Doyon-Paquet. Cette dernière accepte de poser sa candidature à ce poste.

Rudolf Bertrand, appuyé par Gaétane Bélanger, propose Michelle Bordeleau. Cette dernière refuse de poser sa candidature.

Michelle Bordeleau, appuyée par Raymonde Jetté, propose Paula Brochu-Garneau. Cette dernière refuse de poser sa candidature.

Denise Doyon-Paquet est élue par acclamation pour un premier mandat de deux (2) ans à compter de la clôture de la présente Assemblée.

Résolution AG-16-21-11

12. Avis de décès de la dernière année

Magella Cantin informe l'Assemblée du décès de Raymond Petitclerc, membre de l'APRES-INRS.

13. Divers

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

14. Tirage d'un prix de présence

Magella Cantin procède au tirage d'une carte-cadeau de 50 \$ de la SAQ. Diane Tremblay est l'heureuse gagnante. Magella Cantin communiquera avec elle pour lui remettre le prix.

15. Levée de l'Assemblée

Magella Cantin se dit heureux de la tenue et du déroulement de la réunion de la présente Assemblée. Le président invite les membres à demeurer en ligne pour un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, Raymonde Jetté propose la levée de la réunion de l'Assemblée générale à 10 h 25.

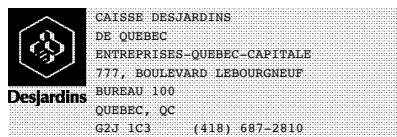
Jacques Pelletier, secrétaire

Magella Cantin, président

Adopté par l'Assemblée générale lors de sa réunion tenue le 14 octobre 2022

ANNEXE 1

APRES-INRS - Budget réel au 31 août 2021				
Budget 2020-2021 approuvé par l'AG le 20 novembre 2020				
DÉPENSES PRÉVUES	Montants prévus	Réel au 31 août 2021	Différence	Budget 21-22 Prévisions
Assemblée générale				
Transport	- \$	- \$	- \$	- \$
Pourboire	- \$	- \$	- \$	- \$
Visite	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total	- \$	- \$	- \$	- \$
Activités sociales				
Régions de Montréal et Québec	850,00 \$	229,95 \$	620,05 \$	750,00 \$
Dîner de Noël à Montréal et à Québec	- \$	- \$	- \$	1 250,00 \$
Sous-total	850,00 \$	229,95 \$	620,05 \$	2 000,00 \$
Réunions du CA				
Pour les 7 membres	210,00 \$	507,00 \$	(297,00) \$	645,00 \$
Rencontre avec l'INRS	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total	210,00 \$	507,00 \$	(297,00) \$	645,00 \$
Divers				
Dons <i>in memoriam</i>	100,00 \$	- \$	100,00 \$	100,00 \$
Autres	100,00 \$	- \$	100,00 \$	100,00 \$
Sous-total	200,00 \$	- \$	200,00 \$	200,00 \$
Frais d'exploitation				
Frais de caisse	100,00 \$	72,06 \$	27,94 \$	75,00 \$
Fournitures de bureau	50,00 \$	- \$	50,00 \$	- \$
Mise à jour du site Web	100,00 \$	17,25 \$	82,75 \$	20,00 \$
Registraire des entreprises	40,00 \$	- \$	40,00 \$	40,00 \$
Sous-total	290,00 \$	89,31 \$	200,69 \$	135,00 \$
FRUQ				
Frais d'association	176,00 \$	- \$	176,00 \$	150,00 \$
Frais de réunion	125,00 \$	- \$	125,00 \$	125,00 \$
Sous-total	301,00 \$	- \$	301,00 \$	275,00 \$
Total	1 851,00 \$	826,26 \$	1 024,74 \$	3 255,00 \$
REVENUS PRÉVUS				
Contribution de l'INRS	- \$	- \$	- \$	4 864,00 \$
Cotisation des membres	- \$	90,00 \$	90,00 \$	- \$
Ristourne de l'AQRP	- \$	40,00 \$	40,00 \$	20,00 \$
Contribution des membres à une activité	- \$	- \$	- \$	- \$
Contribution de non-membres à une activité	- \$	- \$	- \$	- \$
Ristourne (Caisse Desjardins)	- \$	11,07 \$	11,07 \$	10,00 \$
Total	- \$	141,07 \$	141,07 \$	4 894,00 \$
DÉFICIT / SURPLUS	(1 851,00) \$	(685,19) \$	(1 165,81) \$	1 639,00 \$
lundi 6 septembre 2021				



Pour la période	
du 1er août au 31 août 2021	
Folio	590244
Page 1 de 1	

RELEVÉ DE COMPTE

SJ 815-20100-9

APRES-INRS ASSOCIATION DES PER
490, RUE DE LA COURONNE
QUÉBEC QC G1K 9A9

EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)						
Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
31 AOU	FIX	Solde reporté				7 766.99
		Frais fixes d'utilisation		2.95		7 764.04

COMPTE D'EPARGNE ET DE PLACEMENT						
Date	Code	Description	Frais	Retrait	Dépôt	Solde
CS PART DE QUALIFICATION (A)						
		Solde reporté				5.00

SOMMAIRE DES FRAIS D'UTILISATION						
Compte	Période		Frais avant bonification	Bonification ¹	Frais au compte (ADM)	Frais fixes ² (FIX)
	du	au				
EOP EPARGNE AVEC OPERATIONS (C)	1 AOU	31 AOU	0.00 -	0.00 =	0.00	2.95
2-EOP au 31 AOU: Forfait						= 2.95 \$

Aviser votre caisse de tout changement d'adresse.
Veuillez vérifier ce relevé et informer la caisse de toute erreur ou omission.



16^e Assemblée générale – 15 octobre 2021

Annexe 3

**Projet de modifications de l'article 7.1 des Statuts et règlements
Cotisation annuelle**

Proposé par le Conseil d'administration (résolution CA83-août-19-21-04)

Les Statuts et règlements de l'APRES-INRS ont été adoptés par son assemblée générale tenue le 10 novembre 2006 (résolution AG-10-06-1) et modifiés le 18 octobre 2013 (résolution AG-10-13-05), le 3 octobre 2014 (résolution AG-10-14-08), le 21 octobre 2016 (résolution AG-11-16-06), le 13 octobre 2017 (résolutions AG-12-17-05, 06 et 07) et le 20 novembre 2020 (résolution AG-15-20-04)

L'article 7.1 – *Cotisation* des Statuts et règlements actuellement en vigueur est le suivant :

Le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil d'administration.

Les cotisations payées ne sont pas remboursables au cas de radiation, suspension ou de retrait d'un membre.

Tout nouveau membre paiera la cotisation annuelle fixée dès son adhésion. Toutefois, si l'adhésion se fait dans les six (6) derniers mois de l'année financière de l'APRES-INRS, cette cotisation sera valide durant l'année courante et l'année suivant l'adhésion.

Il est proposé de remplacer le dernier paragraphe par celui-ci :

Tout retraité de l'INRS qui remplit et signe le formulaire d'adhésion de l'APRES-INRS durant une année financière débutant le 1^{er} septembre et se terminant le 31 août est exempté de cotisation pour cette année-là. Toutefois, si l'adhésion se fait dans les trois (3) derniers mois de l'année financière de l'APRES-INRS (soit juin, juillet et août), cette exemption de cotisation est prolongée jusqu'au 31 août de l'année financière suivante.

Prendre note que vous pouvez consulter les Statuts et règlements complets sur le site Web de l'APRES-INRS, soit www.apres.inrs.ca



16^e Assemblée générale – 15 octobre 2021

Annexe 4

**Projet de modifications des articles 4.6 et 4.7 des Statuts et règlements
Tenue à jour du fichier des membres de l'APRES-INRS**

Proposé par le Conseil d'administration (résolution CA84-sept-13-21-03)

Les Statuts et règlements de l'APRES-INRS ont été adoptés par son assemblée générale tenue le 10 novembre 2006 (résolution AG-10-06-1) et modifiés le 18 octobre 2013 (résolution AG-10-13-05), le 3 octobre 2014 (résolution AG-10-14-08), le 21 octobre 2016 (résolution AG-11-16-06), le 13 octobre 2017 (résolutions AG-12-17-05, 06 et 07) et le 20 novembre 2020 (résolution AG-15-20-04)

Le Conseil d'administration propose de confier la responsabilité de la tenue à jour du fichier des membres au secrétaire de l'APRES-INRS. Actuellement, les Statuts et règlements prévoient que cette liste est tenue à jour par le trésorier. En conséquence, il est proposé de modifier les articles 4.6 et 4.7 comme suit :

4.6 Le trésorier

- Le trésorier perçoit les cotisations, paye les dépenses autorisées et tient la comptabilité de l'Association conformément aux principes comptables;
- à la fin de chaque année financière, il soumet les états financiers (bilan et état des résultats) au Conseil d'administration pour recommandation à l'Assemblée générale;
- plus particulièrement, le trésorier :
 - signe les chèques et autres effets de commerce conjointement avec le président ou toute autre personne autorisée à cette fin par résolution du Conseil d'administration;
 - assume la garde des biens de l'Association qu'il administre selon les directives du Conseil d'administration;
 - prépare les prévisions budgétaires à soumettre au Conseil d'administration pour recommandation à l'Assemblée générale;
 - encaisse le paiement des cotisations des membres;
 - prépare les rapports que la loi et les règlements requièrent de l'Association;
 - **tient à jour le fichier des membres de l'Association;**
 - dépose à la réunion statutaire annuelle de l'Assemblée générale les états financiers de la dernière année financière, de même qu'une copie du relevé bancaire de l'Association au 31 août de cette année financière;
 - exécute tout autre mandat confié par les instances de l'Association.

4.7 Le secrétaire

- Le secrétaire rédige les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration et les signe conjointement avec la personne qui assume la présidence de la réunion au cours de laquelle le procès-verbal est approuvé;
- plus particulièrement, le secrétaire :
 - a la charge des archives, documents et effets de l'Association et sur demande, les soumet au Conseil d'administration;
 - est responsable de la diffusion de l'information;
 - voit à l'organisation et à la logistique des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration;
 - **tient à jour le fichier des membres de l'Association;**
 - exécute tout autre mandat confié par les instances de l'Association.

Prendre note que vous pouvez consulter les Statuts et règlements complets sur le site Web de l'APRES-INRS, soit www.apres.inrs.ca

Le générique masculin est utilisé, sans intention discriminatoire, pour alléger le texte et en faciliter la lecture.

Page 1 sur 1

ANNEXE 5**Mise à jour annuelle des compensations pour les dépenses encourues par les membres du CA pour ses réunions - année 2021-2022**

NB: Reconduction des barèmes de compensations adoptés pour l'année 2020-2021 en retirant les frais de bureau de 5 \$

Membres	Déplacement en auto personnelle (1)			Stationnement (2)			Frais de bureau (3)	Total	Proposition
	Distance (aller simple) en km	Coût unitaire (\$/km)	Coût aller et retour	Durée (heure)	Tarif	Coût			
Magella Cantin	42,3	0,50 \$	42,30 \$	3,5	Voir plus bas	14,00 \$		56,30 \$	56,00 \$
Liliane Tanguay	9,5	0,50 \$	9,50 \$	3,5	Voir plus bas	14,00 \$		23,50 \$	24,00 \$
Rudolf Bertrand	25,4	0,50 \$	25,40 \$	3,5	Voir plus bas	14,00 \$		39,40 \$	39,00 \$
Michel Leclerc	1,9	0,00 \$	0,00 \$	0,0	0,00 \$	0,00 \$		- \$	- \$
Raymonde Jetté	9,8	0,50 \$	9,80 \$	3,5	0,00 \$	0,00 \$		9,80 \$	10,00 \$
Francine Lambert	10,5	0,50 \$	10,50 \$	3,5	0,00 \$	0,00 \$		10,50 \$	11,00 \$
Jacques Pelletier	4,7	0,50 \$	4,70 \$	3,5	0,00 \$	0,00 \$		4,70 \$	5,00 \$
TOTAL :								144,20 \$	145,00 \$

(1) Compensation selon la Directive concernant le remboursement des dépenses de l'INRS (en vigueur depuis le 7 février 2019)

(2) Coût du stationnement 490, rue de la Couronne, Québec

	Tarif	Nombre	Montant
Première demi-heure	2,50 \$	1	2,50 \$
Deuxième demi-heure	2,50 \$	1	2,50 \$
Autres demi-heures	2,00 \$	5	10,00 \$
Total	Heures	3,5	14,00 \$

NB: Le stationnement au Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie à Laval est gratuit.

(3) Coût des photocopies pour chacune des réunions.



16^e Assemblée générale – 15 octobre 2021

Annexe 6

Cotisation annuelle 2021-2022

Proposition du Conseil d'administration (résolution CA83-août-19-21-03)

Considérant la résolution adoptée par l'Assemblée générale tenue le 20 novembre 2020 en vertu de laquelle la cotisation payée par un membre pour l'année 2019-2020 est valide durant l'année financière 2020-2021 (résolution AG-15-20-06) ;

Considérant que le montant de la cotisation annuelle est fixé chaque année par l'Assemblée générale selon l'article 7.1 de nos Statuts et règlements;

Considérant que l'APRES-INRS n'a tenu qu'une seule activité sociale en 2020-2021 en raison de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que les activités sociales et culturelles de l'APRES-INRS ne devraient reprendre que graduellement en 2021-2022 selon l'évolution de la pandémie de la COVID-19;

Considérant le solde bancaire de l'APRES-INRS favorable à ce jour;

Considérant que les officiers du CA désirent encourager ses membres à renouveler leur adhésion;

Le Conseil d'administration propose que la cotisation annuelle soit maintenue à 30 \$ sous réserve de ce qui suit.

L'adhésion des membres actifs au 31 août 2021 est renouvelé automatiquement sans frais pour la prochaine année financière, soit jusqu'au 31 août 2022, sous réserve que l'INRS verse sa contribution financière à l'APRES-INRS pour l'année 2021-2022.